

Résumé de la réunion du Conseil Municipal du 25 septembre 2025

1) Mise en place d'une ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal donnent un avis favorable à l'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie afin d'anticiper la fin d'année comptable et de pouvoir réagir rapidement en cas de besoin de trésorerie notamment pour les travaux de l'accueil de loisirs.

Une proposition a été faite d'un montant de 50 000 € sur 12 mois.

2) Mise en place d'un emprunt pour le financement des investissements 2025

Il convient de financer par un emprunt une partie des investissements 2025. Pour rappel, seront réalisés en 2025 l'agrandissement de l'accueil de loisirs pour un montant TTC de 60908.80 €, l'acquisition du broyeur pour un montant TTC de 43530, 00 € et le programme de voirie 2025 pour un montant TTC de 61024.80€. Soit un total d'investissement TTC de 165463.60 €

Le montant escompté de subvention est estimé à 83 830.07€ soit un reste à financer de 81 633.53€.

Monsieur le Maire propose de lancer une consultation auprès des organismes bancaires pour un emprunt de 81633.53 euros sur 7 ans et 10 ans.

3) Modification de la délibération n°21-2025 de l'attribution du fonds de concours 2025

Le montant de demande de subvention au titre de 2025 sera de 10816 euros et non 11321 afin de respecter la règle du financement de la commune à hauteur de 50%.

4) Proposition d'une attribution financière pour le fonds de Solidarité Logement

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, conformément au courrier reçu du Président du Conseil départemental de l'Allier, il est proposé aux communes de participer au financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Ce fonds, issu de la loi Besson (1990), a pour objectif d'aider les personnes en difficulté à accéder ou à se maintenir dans un logement et à faire face à certaines charges, notamment énergétiques.

Le Conseil départemental invite chaque commune à apporter une contribution financière proportionnelle à sa population, permettant ainsi de renforcer l'action de solidarité envers les ménages les plus fragiles, à hauteur de 1 euro par habitant.

Ceci représenterait pour la commune la somme de 540 euros environ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 4 voix pour, 3 contre, 2 abstention.

5) Approbation de la conversion d'un loyer communal de francs en euros

6) Changement de nom d'un locataire d'un logement communal

Il convient de modifier le contrat de location suite à une procédure officielle de changement de nom de la personne et l'adjonction d'un colocataire.

7) Encaissement d'un chèque de la société EDF

Un chèque d'un montant de 17,15€ € a été reçu de la société EDF, correspondant à une compensation suite à un incident sur le réseau électrique ayant affecté la commune. Ce montant sera affecté au budget de fonctionnement.

8) Validation du nombre de délégués au conseil communautaire

Suite à la délibération du 3 juillet 2025 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, il est proposé d'adopter une nouvelle composition de l'assemblée communautaire, à la suite du renouvellement des Conseils Municipaux. Cette recomposition s'appuierait sur les règles du droit commun prévues par la législation en vigueur.

En conséquence, l'assemblée communautaire compterait désormais 86 membres, avec un représentant pour la Commune de Bransat, sans changement par rapport à la situation actuelle.

9) Mise en place d'un contrat de prévoyance

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément à la législation en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, l'employeur devra obligatoirement proposer une couverture prévoyance aux agents de la fonction publique territoriale.

Dans ce cadre, il est prévu de mettre en place une couverture prévoyance pour les agents, ainsi qu'une participation financière de la commune pour aider au financement de cette couverture. Pour rappel, le montant minimum de cette participation est de 7 euros.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette mesure sera mise en place après avoir reçu l'avis du Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion de l'Allier, conformément à la réglementation en vigueur. La délibération définitive sera prise à l'issue de cet avis, et ce, avant la date limite du 1er janvier 2026.

10) Mise en place d'un contrat de santé

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément à la législation en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, l'employeur devra obligatoirement proposer une couverture santé aux agents de la fonction publique territoriale.

Dans ce cadre, il est prévu de mettre en place une couverture santé pour les agents, ainsi qu'une participation financière de la commune pour aider au financement de cette couverture. Pour rappel, le montant minimum de cette participation est de 15 euros.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette mesure sera mise en place après avoir reçu l'avis du Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion de l'Allier, conformément à la réglementation en vigueur. La délibération définitive sera prise à l'issue de cet avis, et ce, avant la date limite du 1er janvier 2026.

11) Proposition de devis de la société Bodet Campanaire pour la mise sur billes des cloches n°1 et N°3

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de mettre en sécurité les cloches n°1 et 3 de l'église de Bransat en remplaçant les axes boulons et semelles de ces deux cloches qui devront être déposés.

Le montant de ces travaux s'élève à 4815,00 € HT soit 5778.00 € TTC. (Devis BAUDET)

Monsieur le Maire propose de reporter ces travaux au budget d'investissement 2026

12) Présentation d'un projet de plan cartographique

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet proposé par l'entreprise PLANISHERA qui a pour objectif de revoir et de moderniser les cartes extérieures disponibles pour les habitants et les touristes de la commune.

Ce projet consiste en la création de nouvelles cartes détaillées, incluant des informations actualisées sur les points d'intérêt, les infrastructures publiques, les chemins de randonnée, ainsi

que les services locaux. La prestation est proposée à un montant de 1850,00 € TTC. (Réalisation du plan - 1400 €, impression de 2 panneaux 1200 x 800 - 400,00 €, 2 impressions sur papier 90 g couché 1200 x 800 et plastifiée – 50,00€)

Le prestataire passe du 20 au 25 octobre, par tous les chemins et rues en prenant des photos, au volant d'une voiture grise Hyundai. Afin d'éviter les questionnements et inquiétudes une information sera publiée sur nos réseaux.

13) Organisation du repas des aînés 2025 qui aura lieu le 23 novembre 2025

- La commission se réunira le 14 octobre pour choisir le repas et les colis car les personnes qui ne pourraient pas venir au repas bénéficieront d'un colis. Ils seront distribués en Mairie le samedi 13 décembre de 10 h à 12h.

14) Divers

- Céline Béni quitte la mairie de Bransat le 3 octobre et sera remplacée par Louis Aubry qui travaille avec elle depuis un mois.
- Le Char du festival viticole et gourmand a été très apprécié tant par les enfants y participant que par les spectateurs
- Le Ban des vendanges a été organisé à Barbery
- Le Feu d'artifice sera tiré le 13 décembre et sera suivi d'une soirée dansante avec repas organisée par le club de foot USTB (Union Saulcet Le Theil Bransat)
- Les Vœux 2026 auront lieu le 25 janvier 2026 et seront suivis de la traditionnelle choucroute préparée par le Comité des Fêtes
- Le Bulletin municipal se fait attendre mais ne devrait plus tarder.